



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 48 – 4 février 2022

Faits marquants

- Appel à l'action du Conseil fédéral de la part de l'organisation patronale *economiesuisse* pour relancer les relations entre la Suisse et l'Union européenne
- Assouplissement des restrictions sanitaires et mise en consultation de leur abrogation.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 04/02	Var. vs 28/01
EUR/CHF	1,0559	+1,88%
USD/CHF	0,9211	-1,06%
SMI	12 289.89	+0,93%
Taux 10a	0,19	+16pb

Covid-19

Situation sanitaire Suisse et Liechtenstein, 4 février à 13h :

Evolution de l'épidémie (du 28/01 au 03/02)	Vaccination au 04/02 (part de la population suisse totale)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moyenne des nouveaux cas sur 7 jours : 32 116 ➤ Nombre total de malades hospitalisés : 2188 (-9% sur 7 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Primo-vaccination : 70% ➤ Deux doses : 68% ➤ Dose de rappel : 40%

*Office fédéral de la santé publique

Restrictions sanitaires : En dépit d'un nombre record d'infections, les hôpitaux suisses ne sont pas surchargés et les soins intensifs se sont désemplis. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé de supprimer avec effet immédiat la quarantaine des cas contacts et l'obligation de travailler à domicile. Les règles spéciales pour l'allocation pour perte de gain Covid-19 suite à une quarantaine sont également levées.

La suppression des autres mesures de lutte contre le Covid-19 fait l'objet d'une consultation, ouverte jusqu'au 9 février, auprès des cantons, des partenaires sociaux, des commissions parlementaires et des associations concernées. Le Conseil fédéral a proposé deux scénarii et se positionnera le 16 février. Le premier scénario correspond à la suppression quasi-totale des mesures anti-Covid à compter du 17 février, ce qui se traduirait par :

- La fin de l'obligation de présenter un certificat dans les restaurants et établissements culturels et de loisirs ;
- La fin de l'obligation de porter le masque dans les transports publics, les commerces et les autres espaces intérieurs accessibles au public ;
- La fin des restrictions lors de rencontres privées ;
- La fin de l'obligation d'obtenir une autorisation pour les grandes manifestations.

Le deuxième scénario propose une levée des mesures en deux temps ; cette option serait préférée par le Conseil fédéral si la situation épidémiologique s'avérait encore trop incertaine. Dans un premier temps, la règle des 2G s'appliquerait en lieu et place des 2G+ actuels (discothèques, piscines couvertes, activités sportives intenses et fanfares). Dans un second temps, les mesures restantes seraient levées, à savoir l'obligation de porter le masque, la règle des 2G et l'obligation d'obtenir une autorisation pour les grandes manifestations à l'intérieur.

Le Conseil fédéral a également soumis à consultation la révision des conditions d'entrée aux frontières des personnes non vaccinées ou non guéries. L'entrée de ces dernières sur le territoire suisse pourrait ne plus être soumise à la présentation d'un test négatif.

Mesures de soutien : Le 2 février, le Conseil fédéral a adopté un supplément extraordinaire au budget 2022, soumettant trois nouveaux crédits d'un montant total de 3,4 Mds CHF. Ces crédits destinés au financement de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 concernent (i) les allocations pour perte de gain, ciblant avant tout les indépendants (1,7 Md CHF) ; (ii) la participation fédérale aux aides pour les entreprises les plus affectées (0,9 Md CHF) ; et (iii) la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage pour les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, le mécanisme suisse de soutien à l'activité partielle (0,8 Md CHF). Les dépenses débloquées pour atténuer les conséquences de la pandémie en 2022 s'élèvent désormais à 7,2 Mds CHF (contre 30 Mds CHF alloués pour les années 2020 et 2021).

Crédits Covid-19 : Le Conseil fédéral a décidé de ne pas modifier les taux d'intérêt des crédits Covid-19 et a salué l'introduction d'amortissements à compter du 31 mars 2022, avec la possibilité pour les banques d'accorder aux entreprises les plus touchées par la crise un report de 6 à 12 mois du début du remboursement.

Politique économique

Relations UE-Suisse : L'organisation patronale economiesuisse a publié le 3 février 2022 un rapport intitulé « Relations Suisse-UE, il est temps d'agir maintenant ». Ce rapport appelle le Conseil fédéral à prendre rapidement des initiatives afin de limiter l'érosion des relations Suisse-UE, au risque d'affecter la compétitivité et l'attractivité de l'économie. Les problèmes majeurs identifiés dans le document concernent l'approvisionnement en électricité, la recherche et l'innovation, l'érosion de la voie bilatérale et l'enjeu de la non-reconnaissance des normes, notamment dans l'industrie (machines, pharmacie...) ou en matière d'équivalence boursière. Pour autant, economiesuisse laisse l'appréciation des solutions à mettre en œuvre au Conseil fédéral et reconnaît que l'option de se cantonner à un simple accord de libre-échange ne serait pas optimale.

Espace Schengen : Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, une réunion informelle des ministres européens de l'Intérieur s'est tenue à Lille le 3 février – séquence dédiée à la présentation des priorités françaises sur la réforme des règles de l'espace Schengen. Conviée par la Présidence, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a rappelé aux ministres européens que le peuple suisse se prononcerait mi-mai sur le renforcement de Frontex, et qu'une opposition populaire se traduirait par un retrait inéluctable de la Suisse de l'espace Schengen.

Recherche et innovation : Le comité mixte sur la recherche et l'innovation entre la Suisse et l'UE s'est réuni le 4 février. L'administration suisse y a réitéré l'appel du Conseil fédéral à explorer la possibilité d'une pleine association de la Suisse au paquet Horizon (programme de recherche Horizon Europe, Euratom et construction d'infrastructures de recherche ITER). Depuis la fin des négociations en faveur d'un accord-cadre institutionnel avec l'UE, la Suisse participe au programme Horizon Europe et aux projets associés en tant que pays tiers non associé. Le Conseil fédéral estime avoir effectué l'ensemble des démarches nécessaires pour relancer les négociations d'association avec l'UE.

Consommation : Le Secrétariat d'Etat à l'économie anticipe une légère détérioration du « climat de consommation » dans les prochains mois. Après deux trimestres largement positifs, reflet du fort rebond de l'économie, les perspectives de l'économie générale sont jugées légèrement moins favorables, principalement en raison de la hausse des prix et de son anticipation, qui pèsent sur la propension à consommer.

Droits de douane : La suppression des droits de douane à l'importation sur les produits industriels entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Dans le cadre du programme de lutte contre « l'îlot de cherté », la modification de la loi sur le tarif des douanes (LTaD) avait été adoptée par le Parlement en octobre 2021. Visant à soutenir la reprise économique d'après-crise, la mesure devrait profiter aux consommateurs grâce à une baisse des prix des biens de consommation importés, et aux entreprises qui pourront avoir accès à des intrants étrangers meilleur marché. Cette suppression ciblée des droits de douane devrait coûter 560 M CHF pour la Confédération sous forme de recettes fiscales non perçues, mais générerait un gain annuel pour l'économie estimé à 860 M CHF par an.

Secteur financier

Banques : Malgré la baisse de 17 % de son bénéfice net au 4^{ème} trimestre, due aux provisions liées à la condamnation récente par la justice française au versement de 1,8 Mds EUR le 13 décembre dernier, la banque zurichoise UBS a enregistré en 2021 son meilleur bénéfice net annuel depuis 15 ans, à 6,9 Mds CHF (+14 % par rapport à 2020).

Transition numérique : Le Conseil fédéral a publié le 2 février un rapport sur la transition numérique des marchés financiers, qui établit les lignes directrices et les mesures que le Département Fédéral des Finances devra mettre en place en 2022. Ces dernières visent en particulier la création d'un meilleur cadre réglementaire et l'instauration d'un dialogue avec les établissements financiers, start-ups et autres parties prenantes afin d'accroître l'attractivité de la place financière helvète. Le rapport souligne également la nécessité de maîtriser les risques engendrés par le développement des nouvelles technologies numériques (cybersécurité, intelligence artificielle,...) susceptibles d'affecter la stabilité des marchés financiers.

Secteurs non financiers

Droit du travail : Le Conseil Fédéral a révisé le 2 février 2022 une ordonnance portant sur la durée du travail et du repos afin de simplifier l'application de la loi en améliorant, d'une part, la protection des travailleurs et en clarifiant, d'autre part, la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération. Elle introduit également une harmonisation des conditions d'octroi de permis de travail de nuit dans tout le pays et assouplit certaines conditions qui réglementaient jusqu'alors le travail de nuit et le travail du dimanche.

Commerce de détail : L'Office fédéral de la statistique a publié les chiffres d'affaires du commerce de détail pour le mois de décembre 2021. Malgré un recul de -0,5% en termes nominaux par rapport à décembre 2020, les chiffres d'affaires du commerce de détail suisse ont augmenté de 4,2 % en termes nominaux sur l'année 2021. Les pertes enregistrées en 2020 par les différentes branches ont toutes été compensées.

Automobile : Les résultats annuels du secteur automobile suisse publiés par l'Office fédéral de la statistique font état d'une reprise fragile en 2021 : 350 056 véhicules neufs ont été mis en circulation en Suisse, soit +3,9% de plus qu'en 2020, mais -14,6% de moins qu'en 2019. La pénurie mondiale de certains composants électroniques ainsi que les difficultés dans le transport international ont affecté les livraisons et expliquent en large partie ces résultats. Parmi les voitures de tourisme, l'électrique a gagné du terrain avec plus d'une nouvelle voiture sur huit (13,2%) immatriculée en 2021.

Transport aérien : L'aéroport de Bâle-Mulhouse a affiché en 2021 une progression plus forte du nombre de passagers, des mouvements d'avions et du fret que ceux de Zurich et de Genève. Le nombre de passagers a augmenté de +39 % en 2021 (3,6M, soit 1M de plus qu'en 2020). Une embellie bien supérieure à celles de Zurich (+22,7 %) et de Genève (+5,8 %). La croissance s'explique en partie par le fait que le trafic intercontinental, particulièrement touché par la pandémie, est marginal à l'Euroairport, contrairement à Zurich ou Genève, qui sont d'importantes plaques tournantes. Bien que le bilan passager de l'Euroairport reste inférieur de -60% à celui de l'année record de 2019, l'aéroport franco-suisse projette 6,2 M de visiteurs en 2022, soit 68% de l'année 2019. Ce niveau de trafic devrait lui permettre de reconstituer progressivement ses capacités financières et d'investir à nouveau davantage.

Energie : Le Conseil fédéral a annoncé vouloir simplifier les procédures de planification et d'autorisation en vigueur pour favoriser l'implantation d'éoliennes et de centrales hydro-électriques sur le territoire suisse. La réforme devrait s'accompagner d'une déduction fiscale des investissements effectués pour implanter des installations photovoltaïques sur les nouvelles constructions. S'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par la Stratégie énergétique 2050, ce projet ambitionne de contribuer à la soutenabilité économique et environnementale de l'approvisionnement énergétique suisse. La procédure de consultation est ouverte jusqu'au 23 mai 2022.

Agenda parlementaire

Santé : L'initiative populaire en faveur de l'interdiction de la publicité pour le tabac susceptible d'être vue par des mineurs sera soumise à la votation du peuple suisse le 13 février 2022. Les partisans mettent en exergue le coût du tabagisme pour la Suisse, estimé à 3,9 Mds CHF par an selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Aux coûts médicaux et humains directs (traitement de cancers, de pathologies cardiaques) s'ajoutent des coûts indirects significatifs correspondant aux pertes subies par l'économie en raison de l'altération partielle ou totale de la capacité de travail des individus malades. Les opposants soulignent quant à eux les revenus fiscaux très importants générés par la filière du tabac dans son ensemble (emplois, publicité, parrainages et sponsoring), les taxes sur les ventes de tabac rapportant environ 2 Mds CHF par an à la Confédération soit 3 % des recettes fiscales fédérales annuelles. A noter que la société Philip Morris International (25 Mds EUR CA mondial en 2020) a implanté son siège opérationnel mondial à Lausanne et dispose d'un centre de production et de R&D à Neuchâtel. Japan Tobacco International possède son siège social à Genève ainsi qu'une usine de production à Lucerne, et British American Tobacco est également présente avec un site de production dans le Jura et des bureaux commerciaux à Lausanne.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Meriam JAWAD

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay